

▶ JE VEUX ENSEIGNER L'ÉQUITATION ET ME FORMER EN ILE-DE-FRANCE ◀

QUI SUIS-JE ?

MA 1^{ÈRE} ANNÉE

MA 2^{ÈME} ANNÉE

OÙ ME FORMER ?

**J'AI 16 ANS
&
LE GALOPS[®] 5**

Je n'ai pas d'expérience dans le cheval mais souhaite devenir moniteur d'équitation.

AE

Préparation du diplôme d'animateur (AE)

BPJEPS

Options :
- Initiation Poney /cheval
- Approfondissement technique
- Equitation d'extérieur

CREIF et ses 21 centres partenaires
CEZ de Rambouillet
Haras de Jardy
UCPA Bois-le-Roi
UCPA La Courneuve

Formation uniquement via l'apprentissage - La formation sur 3 ans est recommandée

QUI SUIS-JE ?

MA 1^{ÈRE} ANNÉE

MA 2^{ÈME} ANNÉE

OÙ ME FORMER ?

**J'AI 18 ANS
&
LE GALOPS[®] 6 OU 7**

Je n'ai pas beaucoup d'expérience et souhaite devenir moniteur d'équitation.

AE ou ATE

Préparation du diplôme d'animateur (AE), d'accompagnateur de Tourisme Equestre (ATE), d'Animateur/soigneur (CQP ASA)

BPJEPS

Options :
- Initiation Poney /cheval
- Approfondissement technique
- Equitation d'extérieur

CREIF et ses 21 centres partenaires
CEZ de Rambouillet
Haras de Jardy
UCPA Bois-le-Roi
UCPA La Courneuve

Formation via l'apprentissage (hors CQP), formation initiale ou formation professionnelle pour adultes - La formation peut se faire sur 3 ans

QUI SUIS-JE ?

MON ANNÉE

OÙ ME FORMER ?

**J'AI 18 ANS
&
LE GALOPS[®] 7**

J'ai de l'expérience, des résultats en compétition et souhaite devenir moniteur d'équitation.

BPJEPS

Options :
- Initiation Poney /cheval
- Approfondissement technique
- Equitation d'extérieur du CQP EAE ou du CQP ORE

CREIF et ses 21 centres partenaires
CEZ de Rambouillet
Haras de Jardy
UCPA Bois-le-Roi
UCPA La Courneuve

Formation via l'apprentissage (hors CQP), formation initiale ou formation professionnelle pour adultes - La durée de formation pourra être ajustée selon le profil (6 mois à 2 ans)

QUI SUIS-JE ?

MON ANNÉE

OÙ ME FORMER ?

**J'AI 18 ANS
&
LE GALOPS[®] 7**

J'ai des résultats en compétition et souhaite me spécialiser dans l'entraînement.

DEJEPS SPORTS ÉQUESTRES

Perfectionnement sportif et l'entraînement dans une des disciplines suivantes :

- CCE
- CSO
- Dressage
- Hunter

CREIF
Haras de Jardy
UCPA Bois-le-Roi

QUI SUIS-JE ?

MON ANNÉE

OÙ ME FORMER ?

**J'AI 21 ANS
&
UN DIPLÔME
D'ENSEIGNEMENT**

Je souhaite former les futurs moniteurs ou j'aspire à un poste de direction

DESJEPS

Spécialisation dans la formation d'enseignants et l'optimisation des performances
Mention Equitation

CREIF

► VETP – Validation des Exigences Techniques Préalables ◄

VOUS SOUHAITEZ PASSER VOS VETP POUR ENTRER EN FORMATION BPJEPS ?

Le CREIF est la **plateforme régionale** pour le passage des VETP.

- Inscription auprès du CREIF – (formulaire en ligne) – www.cheval-iledefrance.com
- Calendrier consultable sur notre site

Information VETP auprès du CREIF :

Nathalie Savary : nsavary@cheval-iledefrance.com

COORDONNÉES DES ORGANISMES DE FORMATION FRANCILIENS

CREIF

56 rue des Renaudes, 75017 Paris

Nathalie Savary : nsavary@cheval-iledefrance.com - 01 47 66 83 07

*Le CREIF propose 21 centres partenaires en Ile-de-France pour effectuer votre formation :
consulter la liste sur notre site www.cheval-iledefrance.com*

Haras de Jardy

Boulevard de Jardy, 92420 Marnes la Coquette

Sarah Briest : formation@jardy.fr - 06 43 54 89 06

CEZ de Rambouillet

CEZ / Bergerie Nationale, CS 40609, Parc du Château, 78514 Rambouillet Cedex

Marie Caruel : marie.caruel@bergerie-nationale.fr - 01 61 08 68 72

UCPA Bois le Roi

15 rue de Tournezy, 77590 Bois-le-Roi

Anne Flour-Bourril : aflourbourril@ucpa.asso.fr - 06 83 77 16 74

UCPA La Courneuve

Avenue Roger Salengro, 93120 La Courneuve

Brigitte Rinaldi : brinaldi@ucpa.asso.fr - 06 07 35 05 41



AE

L'AE ou Animateur d'Équitation est un titre à finalité professionnelle de niveau 3 délivré par la Fédération Française d'Équitation. Il permet d'initier les enfants à l'équitation contre rémunération sous la responsabilité d'un enseignant diplômé.

COMPÉTENCES ACQUISES

- Animer des séances d'équitation,
- Assurer la sécurité des pratiquants,
- Contribuer à l'organisation, la promotion et l'animation des activités du centre équestre,
- Assurer les soins courants et le travail des équidés dont il a la charge,
- L'AE peut être considéré comme une préformation au BPJEPS pour permettre au candidat de se mettre au niveau technique à cheval et de tester ses motivations au métier d'enseignant.



CONTENU DE LA FORMATION

L'AE s'articule autour de 6 modules :

- Animation / Communication / Pédagogie
- Équitation / Travail à pied,
- Connaissances, soins, entretien des chevaux et des installations,
- Environnement institutionnel et réglementaire,
- Stage de mise en situation professionnelle.



PROFIL

Je suis passionné d'équitation et j'aimerais pourquoi pas en faire mon métier,

Je souhaite travailler les week-ends et vacances scolaires,

Je souhaite participer à la vie de mon club .

PLANNING DE FORMATION

La formation se déroule en alternance entre le centre de formation et une entreprise sous couvert d'un tuteur.

En apprentissage dès 16 ans – 2 jours en centre de formation, 3 jours en entreprise.

En alternance non rémunérée dès 18 ans – 3 jours en centre de formation, 2 jours en entreprise.





AE AU CREIF

CONDITIONS D'ADMISSION

- Avoir 16 ans révolus et être titulaire du Galops® 5 pour la formation en apprentissage,
- Avoir 18 ans révolus et être titulaire du Galops® 6 pour la formation non rémunérée,
- Être titulaire d'une licence fédérale de compétition en cours de validité,
- Être détenteur de l'AFPS (Attestation de Formation aux Premiers Secours) ou du PSCI (Prévention et Secours Civiques niveau I),
- Signer un contrat de formation avec un centre de formation agréé par la FFE.

L'AE EN APPRENTISSAGE, UN PREMIER PAS VERS LE BPJEPS ?

Le Comité Régional d'Équitation d'Ile de France propose une formation au diplôme d'AE pour permettre aux « jeunes » d'avoir une approche technique et pédagogique du métier d'enseignant et d'animer des séances d'équitation contre rémunération.

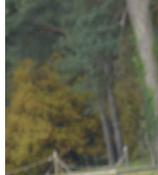
Premier pas dans la vie active, le diplôme d'AE en apprentissage propose une réelle expérience en offrant une totale immersion dans la vie en entreprise pendant 1 an.

C'est également un avantage pour l'employeur puisqu'il bénéficie :

- Exonération de charges
- Aides CNDS / TPE Apprenti
- Crédit d'impôt
- Prime à l'apprentissage

Contactez le CREIF pour connaître la liste des centres agréés AE en apprentissage.





BPJEPS

Le BPJEPS ou Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport spécialité « Éducateur sportif » mention « Activités Équestres » est un diplôme d'État de niveau 4. Première porte d'entrée à l'enseignement en autonomie, il prépare au métier d'enseignant-animateur dans une des 3 options suivantes : « initiation poney, cheval », « approfondissement technique » ou « équitation d'extérieur ».

COMPÉTENCES ACQUISES



L'obtention du BPJEPS permet d'attester des compétences suivantes :

- **L'encadrement et la conduite d'actions d'animation et d'enseignement des activités équestres pour tout public et tout niveau dans tout établissement,**
- **La participation au fonctionnement de la structure équestre : accueil, organisation et gestion des activités, promotion,**
- **La participation, à l'entretien et à la maintenance de la cavalerie, du matériel et des installations,**
- **L'assurance de la sécurité des pratiquants, des pratiques et des lieux de pratique,**
- **La conception et la mise en œuvre d'un projet pédagogique attestant un premier niveau de spécialisation dans la mention choisie,**
- **La conduite des séances et des cycles attestant d'un premier niveau de spécialisation dans la mention choisie.**

PLANNING DE FORMATION

La formation est délivrée en alternance pour une durée minimale de 900 heures dont 600 heures en centre de formation.

Plusieurs possibilités s'offrent aux candidats :

Contrat Pro ou Apprentissage sur 12 ou 24 mois – rémunérée - 2 jours par semaine en centre de formation - 3 jours par semaine & période de vacances scolaires chez l'employeur.

Formation continue sur 10 mois - non rémunérée - 3 jours par semaine en formation - 2 jours par semaine & vacances scolaires en entreprise.

Formation spécifique sur 10 mois (étudiants, reconversion professionnelle, etc.) de 10 à 24 mois – non rémunérée - 1 jour par semaine en entreprise - regroupement pendant les périodes de vacances scolaires en centre de formation.





BPJEPS

CONTENU DE LA FORMATION

Le BPJEPS s'articule autour de 4 Unités Capitalisables (UC) :

UC 1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure.

Communiquer dans les situations de la vie professionnelle, prendre en compte les caractéristiques des publics, contribuer au fonctionnement d'une structure.

UC 2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure.

Concevoir, conduire et évaluer un projet d'animation.

UC 3 : Conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans les activités équestres.

Concevoir, conduire et évaluer la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage.

UC 4 : Mobiliser les techniques des activités équestres pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage dans l'option.

Démontrer une expertise technique et la mobiliser en pédagogie. Maîtriser et faire appliquer les règles techniques, déontologiques et les usages. Garantir des conditions matérielles de pratique en sécurité dans l'option.

ORGANISMES DE FORMATION

Le Comité Régional d'Équitation d'Île de France (CREIF), émanation de la Fédération Française d'Équitation : 20 centres de formation répartis sur le territoire francilien

CEZ de Rambouillet
École Militaire d'Équitation (EME)
Garde Républicaine
Jardy
UCPA

➔ PASSAGE DE LA VETP

Test national valable sur tout le territoire permettant l'entrée en formation*

Un test technique à cheval de maîtrise en extérieur et en terrain varié* - **TEST A**

Un test technique à cheval sur le Plat, en CSO et en Travail à pied* - **TEST B**

**De nombreuses dispenses peuvent être accordées au vu de résultats sportifs attestés par la DTN et/ou de certifications délivrées par l'État, la FFE ou la branche professionnelle.*

➔ SÉLECTION D'ENTRÉE*

Examen propre à chaque organisme de formation qui organise son recrutement.

➔ POSITIONNEMENT

Élaboration du Plan Individuel de la Formation (PIF) pour les candidats sélectionnés.

➔ ENTRÉE EN FORMATION

Le candidat doit avoir 18 ans révolus, être niveau Galops® 7, être titulaire du PSC1 ou AFPS et présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement des « activités équestres » datant de moins de 3 mois à la date de l'entrée en formation.

CONDITIONS D'ADMISSION

OÙ, QUAND ET COMMENT PASSER LA VETP ?

Des sessions d'examen sont organisées par le CREIF tout au long de l'année dans différents lieux en Île-de-France. Pour participer à une session d'examen, le candidat doit envoyer son dossier d'inscription au CREIF 1 mois avant la date choisie. Les chevaux ne sont pas fournis pour les épreuves.

FINANCEMENTS:



LE CANDIDAT PEUT OBTENIR UNE AIDE AU FINANCEMENT DE SA FORMATION VIA LE:

- DIF - CIF - PÔLE EMPLOI - OPCA - CPF

Crédit photos ©A.Champin ©DR - Ne pas jeter sur la voie publique.

CENTRES DE FORMATION AAE/BPJEPS du CREIF

Dénomination	Adresse	Code Postal	Ville	Contact	BPJEPS	AAE	Téléphone	Portable	E-mail
Ecurie de la Boissière	13, la Boissière	77120	Saints	Dominique Chambon	option B	Non		06 12 97 26 32	contact@ecuriedelaboissiere77.fr
CE de la Ferté-sous-Jouarre	132, rue du 8 mai 1945	77260	Reuil-en-Brie	Jean-Sébastien Gource	option A&B	x		06 80 28 10 03	g.jean.seb@wanadoo.fr
Dortet Olivier	1, rond point du Manège	77330	Ozoir-la-Ferrière	Olivier Dortet	option A&B	x		06 73 50 27 42	ecuriedortet@gmail.com
CE Base Loisirs de Jablines	Base de loisirs de Jablines	77450	Jablines	Eva Budzinski	toutes options	x	01 60 26 49 99		c.questrejablines@nordnet.fr
Ecuries du Vieux Moulin	Chemin du Canal	77860	Saint-Germain-sur-Morin	Yann Carbonnet	option A&B	x		06 70 99 20 12	carbonnet.yann@wanadoo.fr
CE de Chailly-en-Bière	18 chemin vert	77930	Chailly-en-Bière	Hubert Costelcade	option A&B	x		06 11 29 39 12	chaillyformation@gmail.com
CH de Versailles	59, rue Rémont	78000	Versailles	Isabelle Guiter	option A&B	x		06 20 73 28 67	jguiterberal1@gmail.com
La Houssaye Formation	Forêt de la Houssaye	78270	Bonnières-sur-Seine	Marie-Pierre Bachet	option A&B	x		06 11 77 09 84	equiformat@gmail.com
CH de Vilvert	Domaine de l'INRA - 1 rue de la manufacture	78350	Jouy en Josas	Sophie Villedieu	Non	x	01 39 56 42 94		administration@brimborion.com
Haras de la Cense	RD988	78730	Rochefort-en-Yvelines	Manuel Godin	option A&B	x	01 30 88 49 09		ecole@lacense.com
Ecurie des Chartreux	11, rue de la Salle	91160	Saulx-les-Chartreux	Pierre Bondon	option A&B	x	01 69 09 99 14	06 09 06 62 25	Riderland.formation@gmail.com
CE de la Courbette	42 rue de Châtres	91790	Boissy-sous-Saint-Yon	Martine Fernet	toutes options	x	01 64 91 31 14	06 11 18 54 09	lacourbette@wanadoo.fr
Jardy	Boulevard de Jardy	92420	Marnes la Coquette	Véronique Archambault	option A&B	x	01 47 01 35 35	06 43 54 89 06	formation@jardy.fr
CE Dept G Valbon UCPA la Courneuve	Avenue Roger Salandro	93120	La Courneuve	Brigitte Rinaldi	option A&B	x		06 07 35 05 41	brinaldi@ucpa.asso.fr
Ecurie des Acacias	Parc du Château de Marines	95640	Marines	François Lejour	toutes options	Non		06 82 91 08 33	sandra.dahl95@gmail.com



ILE-DE-FRANCE



FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ÉQUITATION
COMITÉ RÉGIONAL D'ÉQUITATION



Comité Régional d'Equitation d'Ile de France

56, rue des Renaudes - 75017 Paris

Tél. : 01 47 66 10 03

nsavary@cheval-iledefrance.com

www.cheval-iledefrance.com

Organisme de formation enregistré à Paris sous le numéro : 11 75 47891 75



DES JEPS

Le DES JEPS ou Diplôme d'État Supérieur de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport spécialité « Performance Sportive » mention « Équitation » est un diplôme d'État de niveau 6 équivalent au Brevet d'État d'Éducateur Sportif du deuxième degré (BEES 2) option «Équitation».

Le DES JEPS mène à des activités d'enseignement, d'encadrement, d'entraînement, de coordination de projets, de direction et de formation d'enseignants dans les 3 disciplines olympiques à savoir le CSO, le Dressage et le CCE.

COMPÉTENCES ACQUISES

L'obtention du DES JEPS permet d'attester les compétences suivantes dans les 3 disciplines olympiques :

- Conduire des actions de formateur de formateur,
- Conduire des actions d'entraînement,
- Se perfectionner à cheval,
- Gérer et diriger un établissement équestre.

À la fin de sa formation, le titulaire du DES JEPS pourra valoriser ses compétences dans les 3 disciplines. Il assure la formation des cavaliers du Galops® 1 à l'élève moniteur. Il assure le perfectionnement et la progression des couples en compétition. Il transmet son savoir technique et pédagogique auprès de l'ensemble de ses élèves.

NIVEAU ACQUIS

CSO
PRO2

DRESSAGE
PRO3

CCE
PRO2



PLANNING DE FORMATION

5 jours de regroupement tous les mois,

Stage obligatoire de 140h minimum dans un centre de formation agréé BPJEPS,

Poursuite de l'activité professionnelle en parallèle.

* L'entreprise peut être celle du candidat si elle répond au cahier des charges.





DES JEPS

CONTENU DE LA FORMATION

Le DES JEPS s'articule autour de 4 Unités Capitalisables (UC) :

UC 1 : Concevoir un projet d'organisation institutionnelle,

UC 2 : Coordonner la mise en œuvre de ce projet,

UC 3 : Conduire des actions de formateur de formateur,

UC 4 : Démontrer et encadrer la discipline en sécurité.

Cette formation nécessite d'avoir sa propre cavalerie.

Les ⊕ de la Formation au CREIF :

Le DES JEPS au CREIF permet de bénéficier d'un encadrement technique privilégié grâce à l'intervention de cavaliers professionnels, entraîneurs de renom, formateurs INSEP, juristes, vétérinaires,...., dans des lieux d'exception à l'image du Stade Équestre du Grand Parquet.

Les regroupements organisés dans le cadre de la formation entre les élèves, les équipes d'encadrement et les spécialistes sur le terrain favorisent l'échange et permettent une évolution rapide tant au niveau technique que sur la construction du projet professionnel.



PROFIL

Je suis dirigeant, salarié, entraîneur, formateur, enseignant dans une structure équestre professionnelle et souhaite valoriser mes compétences grâce à une formation courte.

Je peux justifier d'un bon niveau technique à cheval et d'une expérience de plusieurs années dans le milieu équestre.

CONDITIONS D'ADMISSION

TESTS D'ENTRÉE ET DE SÉLECTIONS*



POSITIONNEMENT



ENTRÉE EN FORMATION

*Test pédagogique + Entretien de motivation

Les candidats titulaires d'un diplôme d'enseignement et pouvant justifier de 2 400h d'exercice dans le champ du diplôme, seront dispensés du test pédagogique.

Exigences techniques

CSO : Am 1 Grand Prix



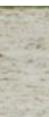
Dressage : Am 2 Grand Prix



FINANCEMENTS

Formation éligible au :

- FAFSEA
- VIVEA
- Pôle Emploi
- CPF



DEJEPS

Le DEJEPS ou Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport, spécialité « Perfectionnement Sportif », Mention « Sports Équestres », est un diplôme d'État de niveau 5 qui mène à des activités d'enseignement, d'encadrement, d'entraînement, de planification de projets, ...

Il permet l'encadrement contre rémunération, il prépare à la coordination d'activités équestres et au perfectionnement sportif. Le CREIF vous propose son DE JEPS dans 6 disciplines : CSO, Dressage, CCE, Hunter, Para-Dressage* et Polo.**

/ : Formation sous conditions particulières, nous consulter.*

COMPÉTENCES ACQUISES

- Conduire des actions de formation
- Conduire des actions d'entraînement
- Se perfectionner à cheval

À la fin de sa formation, le candidat titulaire du DEJEPS sera capable d'entraîner cavalier et cheval dans sa discipline de prédilection. Il prépare et coache les couples en compétition jusqu'au niveau Amateur.

CONTENU DE LA FORMATION

Le DEJEPS s'articule autour de 4 Unités Capitalisables (UC) :

- UC 1 : être capable de concevoir un projet de perfectionnement et/ou d'entraînement,
- UC 2 : être capable de coordonner la mise en œuvre d'un projet de perfectionnement et/ou d'entraînement,
- UC 3 : être capable de conduire une démarche de perfectionnement sportif dans la discipline,
- UC 4 : être capable d'encadrer la discipline de la mention en sécurité.

Cette formation nécessite d'avoir son propre cheval.

Les ⊕ de la Formation au CREIF :

Le DEJEPS au CREIF permet de bénéficier d'un encadrement technique privilégié grâce à l'intervention de cavaliers professionnels, entraîneurs de renom, formateurs INSEP, juristes, vétérinaires, ..., dans des lieux d'exception à l'image du Stade Equestre du Grand Parquet.

Les regroupements organisés dans le cadre de la formation entre les élèves, les équipes d'encadrement et les spécialistes sur le terrain favorisent l'échange et permettent une évolution rapide tant au niveau technique que sur la construction du projet professionnel.

NIVEAU ACQUIS

CSO
AM 1 GRANDPRIX / PRO 3

DRESSAGE
AM 2 GRANDPRIX

CCE
PRO 2



PLANNING DE FORMATION

En alternance entre le centre de regroupement et une entreprise*,

2 à 5 jours par mois en formation,

Poursuite de l'activité professionnelle en parallèle.

* L'entreprise peut être celle du candidat si elle répond au cahier des charges.



DEJEPS



PROFIL

Cavalier Pro ou Amateur avec une certaine expérience de la compétition, de l'entraînement et du suivi des chevaux de sport.



FINANCEMENTS

Formation éligible au :

- FAFSEA
- VIVEA
- Pôle Emploi
- CPF

Formation possible via les voies de l'apprentissage.

CONDITIONS D'ADMISSION

TESTS D'ENTRÉE ET DE SÉLECTIONS



POSITIONNEMENT



ENTRÉE EN FORMATION

Exigences techniques dans une discipline

Dressage : Am 3 Grand Prix



CSO : Am 2 Grand Prix (110)

Le candidat devra réaliser les 2 épreuves techniques.

- Des équivalences sportives peuvent être prises en compte.

Exigences pédagogiques (dispense si BEESI ou BPJEPS)

- Des équivalences peuvent vous dispenser de certaines UC

*Liste des équivalences à consulter sur notre site
www.cheval-iledefrance.com*

